



Relation entre tante et niece

Par **yannisfilou**, le **24/09/2014** à **00:28**

Bonsoir

Voilà ma vraie sœur s'étant fâchée avec le reste de nos sœurs car se mêlant trop de la vie privée des autres ma sœur me haïssant car très jalouse de ma situation de plus ma petite nièce m'aime beaucoup car suis la seule tante qui lui reste est moi aussi je l'aime beaucoup est ma sœur étant jalouse de notre relation elle fait tout m'empêcher d'avoir un contact avec ma nièce car en plus d'être très égoïste est elle se dit aime sa fille non du tout si vraiment elle aime sa fille elle la laisserait meut parlez en faite elle se serre pour m'attendre de la méchanceté gratuite aussi pour ne pas subir l'agressivité de sa mère est sa colère elle ne meut parle pas

Quels droits j'ai envers ma nièce

Merci beaucoup

Par **cocotte1003**, le **24/09/2014** à **08:14**

Bonjour, aucun droit, cordialement

Par **yannisfilou**, le **24/09/2014** à **15:02**

Bonjour

Merci pour votre brève réponse mais j'ai lu dans le code civil que j'ai les mêmes droits que les grands-parents étant de sa famille est sa tante paternelle en plus n'étant pas un danger pour elle je pourrais même avoir un droit de visite une fois par mois mais c'est impossible car

jhabite a peut prêt a 200 km d'elle est tous ca parcque je suis honnaite avec ma sœur est pas d'accord envers ses idées voila ces tous merci

Par **alterego**, le **24/09/2014** à **17:53**

Bonjour,

Acceptez que je vous offre ces quelques ,,.,.,., et que nécessite votre rédaction, donner un peu plus de sens à vos testes et les rendre leur lecture plus agréables.

N'étant pas apnéiste, j'ai craqué au milieu de la seconde ligne de votre premier post probablement très intéressant. Puis, j'ai survolé le second selon la méthode Kennedy, je l'avoue à vitesse supersonique, ce qui m'a empêché de relever d'éventuelles fautes d'orthographe.

En revanche, je vous souhaite sincèrement qu'il vous soit apporté la réponse que vous attendez.

Cordialement